



Rentrée 2019/2020

Collège

Circulaire à l'attention des Parents d'élèves

Paris, le jeudi 11 juillet 2019

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux d'accueillir ou de retrouver votre (vos) enfant(s) à la rentrée et nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles qui ont fait le choix de notre Établissement.

La communauté éducative porte un regard plein d'espérance sur chaque élève pour lui permettre de s'épanouir, de grandir sur le plan personnel et de construire son avenir scolaire et professionnel. Dans le respect des différences, nous voulons développer le « savoir vivre » ensemble.

Vous trouverez les informations suivantes ci-après pour les points 1 à 4 et en pièces jointes pour les points 5 à 9 :

1. Organisation de la rentrée scolaire 2019-2020
2. Liste des documents à rapporter le jour de la rentrée au professeur principal
3. Liste des documents remis aux élèves le jour de la rentrée
4. Informations importantes pour toute l'année
5. Courrier de l'A.P.E.L (Association des Parents de l'Enseignement Libre)
6. Pastorale Collège.
7. Liste des fournitures scolaires
8. Présentation de l'A. S. C.
9. Documents divers



Nous vous souhaitons un bel été et vous donnons rendez-vous le :

Lundi 02 Septembre 2019

Veillez croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

B. CHIBANI-MANDEVILLE
Directrice-Coordnatrice

Valérie SARRAZIN
Responsable du Collège



1. ORGANISATION DE LA RENTRÉE

L'accueil des élèves par le professeur principal est fixé selon le planning de rentrée ci-après, le :

	Classes	Horaires	Précisions utiles	
Lundi 02 septembre 2019	Dispositif ULIS	08:30 – 9:30	Les parents qui le souhaitent peuvent accompagner leurs enfants pour l'appel	ATTENTION : Nous vous informons qu'il n'y aura pas de cantine le lundi 2 septembre.
	6^{ème} + Ulis 6^{ème}	13:30 - 16:30		
	3^{ème} + Ulis 3^{ème}	10:15 - 12:15		
	4^{ème} + Ulis 4^{ème}	14:15 – 16:30		
	5^{ème} + Ulis 5^{ème}	09:45 - 11:15		

- ① Les cours débuteront officiellement le **mardi 3 septembre 2019** selon l'emploi du temps de chaque classe.
- ① Le photographe sera présent lundi 02 septembre pour les photos individuelles des élèves.
- ① **Tablettes & Manuels numériques :**
 - En 5^{ème} : les tablettes seront remises la 1^{ère} quinzaine de septembre et équipées en manuels numériques.
 - En 4^{ème} : les manuels numériques seront intégrés sur les tablettes la 2^{ème} semaine de septembre.

2. DOCUMENTS À RAPPORTER LE JOUR DE LA RENTRÉE

Le jour de l'accueil dans les classes, chaque élève **remettra impérativement** les documents suivants, dûment complétés, au Professeur Principal :

1. L'**attestation d'assurance** "Responsabilité Civile" (demande à faire dès aujourd'hui auprès de votre assureur)
2. La fiche d'inscription à l'**étude surveillée**. *L'étude débutera le 09 septembre 2019*
3. La fiche d'inscription à la **Pastorale**
4. Le **document self** DP4 / DP5 / EXTERNAT signé quelle que soit l'option choisie.
5. Le formulaire de **droit à l'image**
6. **Les devoirs donnés au 3^{ème} trimestre 2018/2019 pour les élèves de 5^e – 4^e et 3^e**
7. Le **certificat médical annuel : en cas d'inaptitude partielle ou totale à l'Education Physique et Sportive** et complété par votre médecin. (à télécharger sur le site)
8. Un **chèque de caution** d'un montant de 100 € à libeller à l'ordre de "ASS. GSSVP", couvrant l'accès au CDI et le prêt de manuels scolaires : le chèque sera rendu aux familles à la fin de l'année scolaire si **tous** les livres ont été rendus en bon état.
Il est indispensable pour la remise des livres
9. Un **chèque de caution** d'un montant de 350€ pour les 5^{èmes} et de 180€ pour les 4^{èmes} en cas de perte, casse ou vol de tablette.
10. Pour les élèves souhaitant s'inscrire à l'AS : le **certificat médical annuel d'aptitude** à la pratique sportive complété par votre médecin (à télécharger sur le site)
11. Pour les élèves de 6^{ème} : Le coupon réponse pour **la journée de cohésion qui aura lieu le vendredi 13/09.**

Documents disponibles sur notre site internet : www.gs-svp.com/espace-telechargements/

3. DOCUMENTS REMIS A L'ÉLÈVE LE JOUR DE LA RENTRÉE

Le jour de l'accueil dans les classes, les élèves recevront :

- Les **manuels scolaires (papier)** pour les 6^{èmes} et 5^{èmes}. Pour les 4^{èmes}, les 3^{èmes} et les ULIS, les manuels seront distribués dans la 1^{ère} semaine de cours.
➔ **Prévoir 1 sac pour porter les manuels.**
- Le **Carnet de liaison.**
- L'**emploi du temps « provisoire » jusqu'au vendredi 27 septembre 2019 inclus.**
- La charte et le formulaire de responsabilisation relatif du bon usage de l'informatique, de l'internet & des salles et matériels spécifiques.



4. INFORMATIONS IMPORTANTES

En cohérence avec notre projet d'établissement qui s'engage à accueillir et accompagner chacun dans sa diversité, nous proposons des parcours diversifiés : ateliers, coup de pouce et Accompagnement Personnalisé.

① SUIVI DU TRAVAIL :

Le carnet de liaison et le site Ecole Directe* sont les outils de communication entre les parents et l'établissement. Il convient de les consulter régulièrement et activer les notifications Ecole Directe. Pour les élèves et les parents qui ont déjà un code d'accès, ceux-ci resteront inchangés jusqu'à la fin de la scolarité. Concernant le suivi de votre enfant, n'hésitez pas à contacter le Professeur Principal puis le Responsable de Niveau.

Deux **réunions Parents-Professeurs** seront organisées pendant l'année :

- ✓ La première, au début du 1^{er} trimestre, présentera l'équipe pédagogique de la classe et les objectifs visés pour l'année.
- ✓ La seconde, au 2^{ème} trimestre, vous permettra de rencontrer individuellement chaque professeur.

Votre présence à ces réunions est indispensable. Elles sont également un moyen de vous impliquer dans le parcours scolaire de votre enfant. **En dehors de ces réunions, vous pouvez aussi demander à rencontrer les professeurs.**

① E.P.S :

La présence en cours d'Education Physique et Sportive est **OBLIGATOIRE.**

Seul le Médecin Scolaire est habilité à déterminer les contre-indications spécifiques par rapport aux activités physiques et sportives en accord avec votre médecin traitant.

Ces éventuelles contre-indications ne dispensent en aucun cas de l'assiduité aux cours.

① MALADIE ET ABSENCES :

En cas d'absence, prévenir la Vie Scolaire dès 8h00 par téléphone ou par mail. Au retour, l'élève doit présenter un mot d'absence noté obligatoirement sur le carnet de liaison (coupon prévu à cet effet).

Tout appel téléphonique doit être confirmé par écrit.

Il convient de distinguer :

- ✓ Les **absences justifiées** par un certificat médical ou tout autre document officiel et mot écrit par le responsable de l'élève.
- ✓ Les **absences non justifiées** qui seront sanctionnées selon la Charte du Collégien et en accord avec les services académiques et le code de l'Éducation.

① ASSURANCES :

Les élèves sont couverts par la Mutuelle Saint-Christophe.

✉ **Mutuelle Saint-Christophe** – 277 rue Saint-Jacques – 75005 PARIS ☎ 01 56 24 76 00

Cette assurance couvre les jeunes 24h/24 toute l'année, y compris pendant toutes les activités périscolaires (sport, voyages, classes de découverte). En cas d'accident durant les vacances scolaires, les familles doivent prendre contact directement avec la mutuelle. Cette assurance accident ne couvre en aucun cas les dommages ou perte des objets des élèves.

L'assurance du groupe scolaire est une assurance « individuelle-accident ». Elle couvre les accidents subis et non les accidents provoqués par les élèves. Il est donc indispensable que les familles souscrivent une **ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE** pour tous les accidents que leurs enfants pourraient provoquer. Les familles doivent fournir IMPÉRATIVEMENT l'attestation de leur assurance.

① ACCIDENTS :

En cas d'accident survenu au Collège à un élève dont les parents n'ont pas pu être joints, le Chef d'Établissement prend la responsabilité de le faire transporter à l'hôpital le plus proche par les Sapeurs-Pompiers.

① ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE :

Dans le cadre de l'Association sportive et culturelle, des activités sont proposées à tous les élèves du collège. Vous trouverez les activités proposées en pièce jointe. **La Charte du Collégien s'applique lors des activités de l'A.S.C, notamment en ce qui concerne l'assiduité et le comportement.**

* Une notice ainsi que les codes d'accès vous seront remis à la rentrée.



① CERTIFICAT DE SCOLARITE :

Le certificat de scolarité sera disponible sur votre espace Ecole Directe dans la deuxième quinzaine de septembre.

① CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION :

Le C.D.I est ouvert à tous les élèves du Collège. Ils peuvent faire des recherches, notamment sur ordinateur, et emprunter régulièrement des livres et consulter le site ISIDOC.

① TRANSPORTS :

Cette année, la souscription au forfait NAVIGO IMAGIN'R s'effectuera très majoritairement en ligne sur le site **navigo.fr** dans la rubrique « **Je gère ma carte** ». La plupart des élèves déjà titulaire d'un forfait IMAGIN'R ne recevront pas le formulaire de réabonnement à leur domicile pour l'année scolaire 2019 - 2020, mais un e-mail les invitant à se réabonner en ligne. Pour cette année, les élèves qui recevront un formulaire papier devront encore le faire tamponner par le service de la Scolarité.

En septembre 2019, un abattement de 50% pour les familles parisiennes sera possible (cf. modalité dans un document en pièce jointe)

① DEMANDE DE BOURSE :

Pour les demandes de bourse, dès le mois de septembre l'établissement vous informera sur les démarches à suivre.

① EXAMENS :

Les élèves de 3^{ème} (âgés de 16 ans et plus) doivent impérativement produire « **l'attestation de recensement** » délivrée par la Mairie du domicile. **Une copie de cette attestation de recensement leur sera demandée au moment de l'inscription à l'examen du Diplôme National du Brevet**. Sans ce document, leur inscription ne sera pas prise en compte par le Service Interacadémique des Examens et Concours. La Carte Nationale d'Identité (ou le passeport) est un document indispensable pour les élèves qui sont inscrits dans une classe d'examen.

TRÈS IMPORTANT :

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, nous devons pouvoir vous joindre à tout moment. Tout changement de coordonnées (adresse, numéro de téléphone) doit IMPÉRATIVEMENT et IMMÉDIATEMENT être communiqué au service du secrétariat scolaire ou par votre espace Ecole Directe.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE L'INSCRIPTION AU SELF EST ANNUELLE ET DEFINITIVE. A PARTIR DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019 : AUCUNE ANNULATION NE POURRA INTERVENIR EN COURS D'ANNEE

IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER LES DATES DES VACANCES SCOLAIRES

Merci !

Déroulement de la journée au collège

Pour les élèves de 6^{ème} & 5^{ème}

- ✦ Les **cours** auront lieu selon les plages suivantes :
entre 08:30 et 12:30 - 13:30 et 17:30
(au plus tard, selon l'emploi du temps)
- ✦ Le **déjeuner** se déroulera à partir de 11:30 jusqu'à 14:15 au plus tard.
- ✦ Des **récréations** sont fixées le matin et l'après-midi

Pour les élèves de 4^{ème} & 3^{ème}

- ✦ Les **cours** auront lieu selon les plages suivantes :
entre 08:15 et 12:15 - 13:15 et 18:15
(au plus tard, selon l'emploi du temps)
- ✦ Le **déjeuner** se déroulera à partir de 11:15 jusqu'à 14h15 au plus tard.
- ✦ Des **récréations** sont fixées le matin et l'après-midi

Autres informations

- ✦ Les portes de l'Établissement seront ouvertes à partir de 08:00.
- ✦ L'étude surveillée aura lieu tous les soirs jusqu'à 18:00 sur inscription sauf le mercredi.
- ✦ Les récréations du Collège et du Lycée se dérouleront sur deux cours bien distinctes.

B. CHIBANI-MANDEVILLE
Directrice-Coordinatrice

Les Responsables
de Niveau

Valérie SARRAZIN
Responsable du Collège

Bonnes vacances à tous !